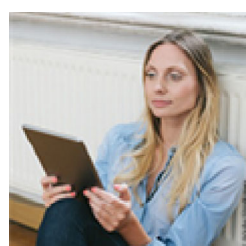




jeudi 20 avril 2023

1er forfait de base énergie, chèque mazout, chèque pellets...

Demandez votre/vos prime(s) pour le 30 avril au plus tard



Le 30 avril 2023 est la date limite pour demander les primes énergie suivantes :

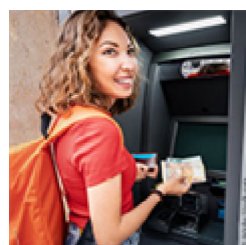
- 1^{er} forfait de base énergie (pour le gaz et/ou l'électricité)
- chèque mazout
- chèque pellets

Vous avez droit à une ou plusieurs de ces primes, mais vous n'avez pas encore introduit votre demande ? Faites-le **pour le 30 avril 2023 au plus tard**. Après cette date, vous ne pourrez plus bénéficier de ces primes énergie.

[Tout savoir sur la marche à suivre](#)

Distributeurs automatiques de billets

4 engagements pour les rendre plus accessibles



Le gouvernement fédéral, Febelfin et Batopin ont conclu un accord afin d'améliorer l'accès des citoyens aux distributeurs automatiques de billets. Cet accord se traduit concrètement par **4 engagements**.

[Découvrez les 4 engagements](#)

La Belgique, 9^e pays le plus innovant d'Europe

2.604 demandes de brevets en 2022



En 2022, la Belgique a déposé 2.604 demandes de brevets auprès de l'Office européen des brevets (OEB). C'est une hausse de 5 % par rapport à 2021.

Ce record hisse la Belgique à la **9^e place des pays les plus innovants d'Europe**. C'est ce qui ressort du baromètre 2022 de l'Office européen des brevets.

[Plus d'infos](#)

Vous travaillez sur l'écoconception ou la substitution de produits chimiques ?

Proposez votre projet



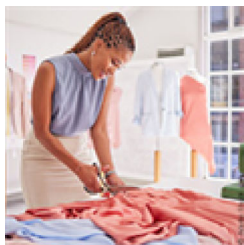
Le SPF Economie et le SPF Santé publique lancent un second appel à projets Belgium builds back circular (BBBC). Objectif : stimuler les **projets innovants intégrant une dimension circulaire**.

Vous innovez dans le domaine de la substitution des substances chimiques ou de l'écoconception ? Dans ce cas, vous pouvez proposer votre projet jusqu'au **24 juin 2023**.

[Tout savoir sur l'appel à projets](#)

Industrie du textile et de l'habillement en Belgique

Comment le secteur évolue-t-il ?



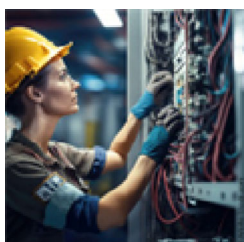
Les secteurs du textile et de l'habillement semblent plus sensibles à l'inflation que le reste de l'industrie belge. L'analyse des principaux indicateurs indique néanmoins que les deux secteurs évoluent différemment.

C'est l'un des enseignements du Rapport sur la conjoncture économique dans l'industrie du textile et de l'habillement - Janvier 2023

[Consultez le rapport](#)

Installations électriques

Nouvelle adaptation du Règlement général



Les trois livres du Règlement général sur les installations électriques (RGIE) ont été récemment adaptés. Les modifications portent principalement sur :

- les mesures de sécurité pour les installations domestiques
- les termes et écriture des textes

[Vérifiez ce qui change](#)